

Envoyé en préfecture le 30/04/2026

Reçu en préfecture le 30/04/2026

Publié le

ID : 034-213402449-20260429-D2026\_023-DE

S<sup>2</sup>LO  
Annexe 3



# COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

## SOMMAIRE

### INTRODUCTION

#### I - ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

I – 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

I – 2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

#### II – ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

II – 1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

II – 2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

#### III – RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT

III – 1. RESULTAT DE L'EXERCICE

III – 2. LES RESTES A REALISER

III – 3. L'AFFECTATION DE RESULTAT

## Introduction

### Le cadre général du nouveau Compte Financier Unique (CFU) 2025 :

L'article 205 de la loi de Finances 2024 modifié prévoit la généralisation d'un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion, au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2027, pour toutes les entités publiques ayant adopté la nomenclature comptable M57.

La ville a fait le choix du passage au compte financier unique dès l'exercice 2025, en lien avec la trésorerie métropolitaine.

Le CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif à savoir ;

- Le CFU de l'exercice N doit être voté au plus tard le 30 juin N+1,
- Le CFU est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption. Seuls sont à prendre en compte les suffrages exprimés,
- L'assemblée délibérante élit son président pour la séance au cours de laquelle le CFU est soumis au vote. Le maire ou le président de l'assemblée délibérante doit quitter la salle au moment du vote.

### Les enjeux du Compte Financier Unique :

A l'instar du compte administratif, le CFU est un document qui retrace les recettes et les dépenses effectivement réalisées au cours d'une année. Il fait le lien avec le budget primitif voté en début d'année qui, lui, est un document de prévisions. Il met donc en évidence l'état réel de la situation financière de la collectivité et son activité.

L'article L2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le CFU venant remplacer le compte administratif, ces mesures demeurent.

## I - ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le solde général de fonctionnement traduit la dynamique de résultat entre les recettes et les dépenses réalisées.

<b>RECETTES</b>	<b>3 571 925.71 €</b>
<b>DEPENSES</b>	<b>3 413 440.05 €</b>
<b>SOLDE R/D</b>	<b>158 485.66 €</b>

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement correspond à **la capacité d'autofinancement brute (CAF brute) dégagée**

### I - 1. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des recettes de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire.

Compte	Réel 2023	Réel 2024	BP 2025	Réalisé 2025	% de consommation	Différence 2025 // 2024
013 - Atténuations de charges	20 971,24 €	44 944,91 €	- €	35 703,74 €	-	9 241,17 €
70 - Produits des services	202 290,71 €	362 853,02 €	276 000,00 €	319 011,77 €	116%	- 43 841,25 €
73 - Impôts et taxes	2 217 885,93 €	2 512 710,62 €	2 503 714,57 €	2 586 334,55 €	103%	73 623,93 €
74 - Dotations, subventions	419 030,04 €	328 481,86 €	404 000,00 €	564 955,97 €	140%	236 474,11 €
75 - Autres produits de gestion courante	18 689,98 €	61 563,41 €	17 000,00 €	65 910,24 €	388%	4 346,83 €
76 - Produits financiers	6,29 €	28 700,90 €	- €	9,44 €	-	28 691,46 €
77 - Produits exceptionnels	- €	- €	- €	- €	-	- €
<b>RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 878 874,19 €</b>	<b>3 339 254,72 €</b>	<b>3 200 714,57 €</b>	<b>3 571 925,71 €</b>	<b>112%</b>	<b>232 670,99 €</b>
042 - Opérations d'ordres	- €	- €	15 000,00 €	- €	0%	- €
<b>RESULTAT ANNEE N</b>	<b>2 878 874,19 €</b>	<b>3 339 254,72 €</b>	<b>3 215 714,57 €</b>	<b>3 571 925,71 €</b>	<b>111%</b>	<b>232 670,99 €</b>
002 - Résultat reporté		497 053,09 €	783 435,43 €	783 435,43 €	100%	286 382,34 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 878 874,19 €</b>	<b>3 836 307,81 €</b>	<b>3 999 150,00 €</b>	<b>4 355 361,14 €</b>	<b>109%</b>	<b>519 053,33 €</b>

Les recettes réelles de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 112 % des prévisions budgétaires et s'élèvent à 3 571 925.71 €. Ces recettes sont en hausse, principalement liée à la fiscalité locale et les dotations et participations perçues.

**Les recettes d'imposition locale** (chapitre 73) représentent 72 % des recettes réelles de fonctionnement, et sont en hausse de 2.93 %

Les **dotations et participations** (chapitre 74) ont progressé de 72 % par rapport à 2024, notamment :

- Compensation par l'état de l'exonération de la taxe foncière pour les logements sociaux
- Participation accrue de la CAF pour le pécuniaire
- Changement de strate qui permet à la commune de percevoir la dotation nationale de péréquation

Le montant des **autres recettes de gestion courante** (Chapitre 75) reste stable

## I - 2. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des dépenses de fonctionnement (mouvements réels et d'ordre) par chapitre budgétaire.

Compte	Réel 2023	Réel 2024	BP 2025	Réel 2025	% de consommation	Différence 2025 // 2024
011 - Charges à caractère général	681 005,77 €	780 488,64 €	1 000 000,00 €	947 803,52 €	95%	167 314,88 €
012 - Charges de personnel	1 707 961,08 €	1 717 752,51 €	1 960 000,00 €	1 916 209,76 €	98%	198 457,25 €
014 - Atténuation de produits	194 839,17 €	208 357,17 €	210 000,00 €	210 000,00 €	100%	1 642,83 €
65 - Autres charges de gestion courante	167 026,07 €	160 491,65 €	254 150,00 €	227 285,56 €	89%	66 793,91 €
66 - Charges financières	22 394,76 €	40 264,65 €	160 000,00 €	102 301,23 €	64%	62 036,58 €
67 - Autres charges exceptionnelles	131,44 €	- €	50 000,00 €	- €		- €
68 - Provisions		- €	35 000,00 €	1 825,94 €	5%	1 825,94 €
<b>DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 773 358,29 €</b>	<b>2 907 354,62 €</b>	<b>3 669 150,00 €</b>	<b>3 405 426,01 €</b>	<b>93%</b>	<b>498 071,39 €</b>
040 - Opération d'ordre						- €
042 - Opération d'ordre	10 060,04 €	- €	30 000,00 €	8 014,04 €	27%	8 014,04 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 783 418,33 €</b>	<b>2 907 354,62 €</b>	<b>3 999 150,00 €</b>	<b>3 413 440,05 €</b>	<b>85%</b>	<b>506 085,43 €</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement ont été exécutées à hauteur de 93% (BP + DM).

Les dépenses réelles ont évolué de 17% par rapport à l'exercice 2024 à la suite d'évènements indépendants de la volonté de la commune (rappel de facturations issues de périodes antérieures, augmentation des taux de cotisation...).

**Les charges à caractère général**, qui regroupent les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité, sont en hausse de 21 % avec plusieurs opérations affectées en 2025 mais portant sur des consommations de 2023 ou 2024 :

- **Eau et assainissement** avec un rappel de facture pour le groupe scolaire de 5 000 € (25% du total)
- Le coût des **énergies** qui continue d'augmenter et avec un rappel de 34 000 € pour l'alimentation de la fontaine et du groupe scolaire (20% du total)

- Les dépenses de frais bancaires ont été impactés par les frais du prêt relais (4 000 €) non reconduits sur 2026

**Les charges de personnel**, représentant 56% des dépenses réelles de fonctionnement, sont en évolution de + 11.55 % par rapport au CA 2024

Cette évolution s'explique principalement par les données suivantes :

- Augmentation des cotisations + 75 123 €
- Retard de facturation pour des remplacements sur 2023 et 2024 + 25 789 €
- Régularisation de 2 années de cotisation pour le FNC et la médecin du travail + 18 384 €
- Appel à un agent du CDG pour assurer la transition à l'accueil + 7 136 €

**Les autres charges de gestion courante** (chapitre 65) sont, quant à elles, en progression de 41 % :

- Paiement de la subvention du CCAS sur 2 années (non payé en 2024) + 55 000 €
- Changement de logiciels sur le cloud et passage au 65 pour percevoir du FCTVA + 12 216 €
- Subventions aux associations : + 3 050 €

## II – ANALYSE DE LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Le **solde d’exécution** de la section d’investissement, qui correspond à la différence entre les recettes et les dépenses, présente un déficit de – 147 719.83 €.

<b>RECETTES</b>	3 063 804.08 €
<b>DEPENSES</b>	3 211 523.91 €
<b>SOLDE R/D</b>	- 147 719.83 €

### II – 1. LES RECETTES D’INVESTISSEMENT

Les recettes d’investissement réelles s’élèvent à 3 063 804.08 € en diminution de 20% par rapport à 2024.

Elles sont présentées ci-dessous, par chapitre budgétaire

Compte	Réalisé 2023	Réel 2024	BP 2025	Réel 2025	% réalisé	Différence 2025 // 2024
10 - Dotations, fonds propres	42 427,90 €	469 351,97 €	448 517,76 €	484 933,49 €	108%	15 581,52 €
13 - Subventions reçues	165 778,70 €	1 346 025,81 €	499 000,00 €	426 438,55 €	85%	- 919 587,26 €
16 - Emprunts	- €	2 000 000,00 €	2 000 000,00 €	2 144 418,00 €	107%	144 418,00 €
<b>RECETTES REELLES D’INVESTISSEMENT</b>	<b>208 206,60 €</b>	<b>3 815 377,78 €</b>	<b>2 947 517,76 €</b>	<b>3 055 790,04 €</b>	<b>104%</b>	<b>- 759 587,74 €</b>
021 - Avances	- €	170 880,02 €	- €	- €	-	170 880,02 €
040 - Amortissements	4 597,51 €	- €	30 000,00 €	8 014,04 €	27%	8 014,04 €
<b>TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT</b>	<b>212 804,11 €</b>	<b>3 986 257,80 €</b>	<b>2 977 517,76 €</b>	<b>3 063 804,08 €</b>	<b>103%</b>	<b>- 922 453,72 €</b>
001 - Solde reporté	- €	4 352 484,68 €	382 482,24 €	382 482,24 €	100%	- 3 970 002,44 €
021 - Cessions d'ordre	- €	- €	300 000,00 €	- €	0%	- €
<b>TOTAL RECETTES D’INVESTISSEMENT</b>	<b>212 804,11 €</b>	<b>8 338 742,48 €</b>	<b>3 660 000,00 €</b>	<b>3 446 286,32 €</b>	<b>94%</b>	<b>- 4 892 456,16 €</b>

- **Dotations et fonds propres (chapitre 10)** : 484 933.49 € :

- Le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) correspondant aux dépenses d’équipement mandatés sur l’exercice N-2, pour un montant de 335 925 €
- La taxe d’aménagement pour 3 490.55 €
- L’affectation du résultat de fonctionnement au financement de l’investissement 2024 pour 145 517.76 €

- **Les subventions d’investissement (chapitre 13)** : 426 438.55 €

Ce chapitre est composé des subventions perçues des principaux partenaires que sont l’Etat, la Région, le Département, la Métropole, et d’autres organismes comme la CAF pour le financement des travaux du groupe scolaire.

- **Les recettes d’emprunt** : 2 144 418 €

Ces recettes auraient dû être inscrites au résultat 2024 mais n’ont été comptabilisées qu’en 2025 :

- 2 000 000 € au titre du prêt relais qui a été remboursé à l’été 2025
- 144 418 € au titre du prêt à taux zéro consenti par la CAF

## II – 2. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3 211 523.91 €.

Les dépenses d'investissement sont présentées ci-dessous, par chapitre budgétaire

Compte	Réel 2023	Réel 2024	BP 2025	Réel 2025	% réalisé	Différence 2025 // 2024	
13 - Subvention d'équipement	- €	- €	30 000,00 €	- €	0%	- €	
16 - Emprunts et dettes assimilées	83 069,62 €	101 105,56 €	2 110 000,00 €	2 095 259,08 €	99%	1 994 153,52 €	
20 - Immobilisations incorporelles	644 490,60 €	292 017,67 €	280 000,00 €	149 822,82 €	54%	-	142 194,85 €
204 - Subventions d'équipements	24 460,00 €	24 460,00 €	80 000,00 €	24 460,00 €	31%	- €	
21 - Acquisitions	99 686,28 €	170 168,21 €	389 000,00 €	215 494,87 €	55%	45 326,66 €	
23 - Travaux	1 956 197,61 €	7 197 628,78 €	850 000,00 €	726 487,14 €	85%	-	6 471 141,64 €
<b>DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 807 904,11 €</b>	<b>7 785 380,22 €</b>	<b>3 709 000,00 €</b>	<b>3 211 523,91 €</b>	<b>87%</b>	<b>-</b>	<b>4 573 856,31 €</b>
040 - Opérations d'ordre		- €	15 000,00 €	- €	0%	- €	
041 - Opérations d'ordre		170 880,02 €	- €	- €	-	170 880,02 €	
<b>TOTAL DEPENSES ANNEE N</b>	<b>2 807 904,11 €</b>	<b>7 956 260,24 €</b>	<b>3 724 000,00 €</b>	<b>3 211 523,91 €</b>	<b>86%</b>	<b>-</b>	<b>4 744 736,33 €</b>
001 - Solde d'exécution reporté		- €	- €	- €		- €	
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 807 904,11 €</b>	<b>7 956 260,24 €</b>	<b>3 724 000,00 €</b>	<b>3 211 523,91 €</b>	<b>86%</b>	<b>-</b>	<b>4 744 736,33 €</b>

A noter qu'au chapitre 16 est inscrit le remboursement du prêt relais pour 2 000 000 €.

Les investissements significatifs réalisés au cours de l'année 2025 sont les suivants :

- Continuité des travaux pour le groupe scolaire pour 633 224 €
- Maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire pour 125 886 €
- Rénovation du boulodrome pour 62 655 € (à noter que des factures supplémentaires ont été imputées en fonctionnement sur ce chantier pour 14 548 € et qu'une facture reste à régler)
- Destruction du château d'eau pour 58 200 €
- TGBT parc de l'escargot pour 26 728 €
- Changement du logiciel périscolaire pour 14 329 €

## III – RESULTAT DE L'EXERCICE ET AFFECTATION DU RESULTAT

### III – 1. RESULTAT DE L'EXERCICE

Trois étapes successives permettent d'évaluer les résultats de l'exercice 2025 :

**1<sup>e</sup> étape : Le résultat d'exécution.** Il présente un excédent de 10 765.83 €

#### Résultat de l'exercice

	Dépenses	Recettes	Total des sections
Fonctionnement	3 413 440.05 €	3 571 925.71 €	158 485.66 €
Investissement	3 211 523.91 €	3 063 804.08 €	- 147 719.83 €
Résultat de l'exercice	6 624 963.96 €	6 635 729.79 €	10 765.83 €

**2<sup>e</sup> étape, le résultat de clôture.** Il reprend les réalisations de l'année et le résultat des années précédentes. Il présente un solde créditeur de 1 176 683.50 € :

	Dépenses	Recettes	Solde résultat n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	3 413 440.05 €	3 571 925.71 €	783 435.43 €	941 921.09 €
Investissement	3 211 523.91 €	3 063 804.08 €	382 482.24 €	234 762.41 €
TOTAL du CA	6 624 963.96 €	6 635 729.79 €	1 165 917.67 €	1 176 683.50 €

Le résultat de clôture couvre les restes à réaliser, comme indiqué ci-dessous.

**Le résultat final,** reprend le résultat de clôture et les restes à réaliser, en recettes et dépenses. Pour l'exercice 2025, il s'élève à 1 189 683.50 €

	Dépenses	Recettes	Solde résultat n-1	Résultat comptable cumulé
Fonctionnement	3 413 440.05 €	3 571 925.71 €	783 435.43 €	941 921.09 €
Investissement	3 211 523.91 €	3 063 804.08 €	382 482.24 €	234 762.41 €
TOTAL du CA	6 624 963.96 €	6 635 729.79 €	1 165 917.67 €	1 176 683.50 €
Restes à réaliser	341 000.00 €	354 000.00 €		13 000.00 €
TOTAL	6 965 963.96 €	6 989 729.79 €	1 165 917.67 €	1 189 683.50 €

### III – 2. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser correspondent :

- Aux dépenses engagées mais non mandatées à la fin de l'exercice. Leur montant global est de 341 000 €.

Il s'agit principalement des dépenses suivantes :

- Remboursement de capital d'emprunt pour 14 000 €
- Solde Maitrise d'oeuvre de l'école pour 40 000 €

- Prévion pour l'étude de l'enfouissement du réseau électrique sur l'avenue des Sophoras pour 50 000 €
  - Travaux au cimetière pour 5 000 €
  - Provision pour ombrage à l'école élémentaire et contrôle d'accès pour 20 000 €
  - Provision pour le parvis de l'église pour 15 000 €
  - Provision pour le TGBT du boulodrome pour 50 000 €
  - Matériel informatique et TBI pour les écoles pour 10 000 €
  - Autre mobilier et matériel informatique pour 10 000 €
  - Solde des travaux du groupe scolaire pour 80 000 €
- Aux recettes engagées mais non perçues à la fin de l'exercice. Leur montant global est de 354 000 €.

Il s'agit des recettes suivantes (subventions pour le groupe scolaire) :

- Solde de subvention de l'Etat pour 200 000 €
- Solde de subvention de la région pour 30 000 €
- Solde de subvention du département pour 64 000 €
- Solde de subvention de la CAF pour 60 000 €

### III – 3. L'AFFECTATION DE RESULTAT

L'excédent cumulé, d'un montant de 1 176 683.50 € (sans les restes à réaliser qui sont en positif) sera repris en 2026 :

- En recettes de fonctionnement à hauteur de **941 921.09 €** au compte R002,
- En recettes d'investissement, pour un montant de **234 762.41 €** au compte R001.